



<https://www.urbandreamers.info/>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU CHALLENGE VIDEO « SHE LOVES ME »

À l'occasion de la sortie du titre « **She loves me** » de **Roméo ATAKI, Urban Dreamers** producteur du single, lance un **challenge vidéo** sur Internet pour faire gagner au public **une immersion à la Dominique**.

"La participation au challenge vidéo 'She loves Me' implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, accessibles à tout moment sur le site de l'organisateur. Les modalités de participation, les critères de sélection, la description du lot, les conditions d'attribution, ainsi que la procédure de réclamation sont détaillés ci-après, conformément à l'[Article L122-9 du Code de la consommation](#) et à la jurisprudence européenne applicable".

Pour participer au challenge, il faut être majeur (18 ans minimum) et avoir la capacité juridique.

Les vidéos de 30 secondes maximum doivent être envoyées à l'adresse suivante :
urbandreamers@gmail.com

Durée du Challenge : du 14 février 2026 au 14 avril 2026

Les résultats seront communiqués le 14 juin 2026

La sélection des vidéos se fera par un jury composé de 4 personnes :

- 1 membre de la production Urban Dreamers
- L'Artiste Roméo ATAKI
- Didier DJ/ Danseur chorégraphe
- Le directeur de l'école de cinéma EPICES

Le lot à gagner se compose d'un séjour à l'Ile de la Dominique (transports maritimes et terrestres + hébergement)

Pour les transports, il s'agit d'un trajet aller/retour en bateau avec la compagnie Express des Iles au départ de Pointe à Pitre à Roseau pour deux personnes ainsi qu'une prise en charge avec un chauffeur pendant 4 jours.

Pour l'hébergement, il s'agit d'un cottage (Pepper's Cottage) pour deux personnes avec petit déjeuner sur l'île de la Dominique.

L'organisateur du challenge s'engage à respecter les conditions contractuelles des partenaires (transporteurs, hôteliers, agences de voyage) mais décline toute responsabilité concernant d'éventuels litiges qui pourraient y avoir lieu sur place durant le séjour en Dominique et pendant le transport.

En cas de retard ou d'annulation du trajet par le transporteur par exemple ou en cas de mécontentement de l'hébergement. Toute réclamation concernant le lot gagné sera à effectuer directement auprès du partenaire concerné.

Il est strictement interdit de publier, soumettre ou diffuser, dans le cadre du challenge vidéo, toute vidéo comportant des scènes de nudité, des actes ou des représentations à caractère pornographique, ou tout contenu susceptible de porter atteinte à la dignité de la personne humaine ou de présenter un danger pour la jeunesse au sens des dispositions légales en vigueur. Toute vidéo contrevenant à cette interdiction sera retirée sans délai par l'organisateur du challenge, et la participation correspondante ne sera pas comptabilisée. L'organisateur se réserve le droit de signaler tout contenu illicite aux autorités compétentes et de prendre toute mesure nécessaire pour assurer la protection des mineurs et le respect de la législation applicable.

